

Assas

Session : Septembre 2019

Année d'étude : Troisième année de Licence Droit

Discipline : *Droit fiscal*
(Unité d'Enseignements Complémentaires 2)

Titulaire(s) du cours :
M. Martin COLLET

Document(s) autorisé(s) : Aucun

Les candidats répondront à chacune des cinq questions suivantes en 15 lignes maximum (en cas de dépassement, un demi-point sera retiré pour chaque ligne excédentaire) :

1/ La conformité des taxes « environnementales » au principe d'égalité devant les charges publiques. (2 points)

2/ Les procédures de « mini-abus de droit ». (2 points)

3/ La transaction en matière fiscale. (2 points)

4/ L'assujettissement des associations aux impôts commerciaux. (2 points)

5/ Les bénéfices non commerciaux. (2 points)